



Emploi, Solidarité, Proximité

Index égalité professionnelle Femmes Hommes 2024 sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs : 81



Depuis 2022, les entreprises ayant obtenu une note globale inférieure à 85 points (seuil fixé par le décret n° 2022-243 du 25 février 2022), l'obligation de fixer et publier des objectifs de progression de chacun des indicateurs de l'index.

Fait à Agen, le 8 janvier 2024

Pour le Président,
Thomas ZAMBONI
La Directrice,
Cédrine JOMARD